354
H
FAC 3.
Case
FRC
21443

LETTRE
DE
M. LINGUET
AU COMITÉ
PATRIOTIQUE
DE BRUXELLES.

DE L'IMPRIMERIE PATRIOTIQUE.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

AU COMITÉ *PATRIOTIQUE* DE BRUXELLES,

Ce 13 Décembre, (lendemain d'un jour qui sera mémorable à jamais dans vos fastes.)

MESSIEURS,

QUAND je n'aurois pour vous adresser une expédition de la pièce ci-jointe, et pour la communiquer au public, d'autre motif que le désir de rendre en vos personnes un hommage à la liberté naissante, et au peuple généreux qui l'a si miraculeusement reconquise, personne assurément ne pourroit m'en blâmer. Les reclamations contre la tyrannie ne peuvent trop tôt être portées devant ses destructeurs.

Vous ne me direz pas ce que m'a répondu encore, le 4 de ce mois, le chef de l'administration oppressive dont DIEU *et votre épée* ont enfin débarrassé ces provinces; *que ces petits détails sont au-dessous de vous, qu'il y a eu cinq cens citoyens enlevés dans*

le même tems, traités comme moi, qui ont peut-être souffert plus que moi, et QUI NE CRIENT PAS SI HAUT.

Vous ne croirez pas que la multiplicité de ces crimes en soit la justification.

Sans doute avec le tems se déploieront les voix de toutes ces victimes de la plus monstrueuse *aristocratie* qui ait jamais existé (1); sans doute avec le tems on demandera, on fera justice de ces forfaits réalisés, accumulés sous prétexte d'une conspiration imaginaire, avec une impudence, une cruauté, et une légereté, tout à la fois, dont l'histoire n'offre point d'exemple.

Les atrocités mêmes que la vôtre reproche avec trop de raison au Duc d'*Albe*, et à ses complices, sont d'un autre genre : elles étoient affreuses; mais elles n'annonçoient pas le même mépris des hommes et des loix; ce n'est qu'en apparence qu'elles ont été plus

---

(1) Ces expressions ne paroîtront pas trop fortes quand les détails de l'administration des *Pays-Bas Autrichiens*, sur-tout depuis quelques années, seront bien connus, et ils ne tarderont probablement pas à l'être. On ne tardera pas sans doute à révéler au public les procédés de ce que l'on appelloit ici le *Conseil Royal*; c'est-à-dire l'association de six ou sept misérables intrigans, sans talens, sans mœurs, sans naissance, sans fortune (LÉGITIME) qui avoient trouvé moyen d'accaparer la confiance du Prince, comme tant d'autres choses, de se fabriquer à eux-mêmes les titres d'un pouvoir illimité jusqu'à l'extravagance, (*témoin l'Édit des Intendans, ou Capitaines des Cercles*) et qui n'ont cessé d'en user pour braver, pour tromper, pour désespérer les peuples, en compromettant en tout sens le nom, la dignité, les droits réels du Prince, à quoi ils n'ont que trop bien réussi.

sanglantes. Si leurs successeurs, nos contemporains, n'ont pas donné autant d'occupation aux bourreaux, c'est le tems qui leur a manqué plutôt que la volonté ; d'ailleurs, ils n'ont que trop prouvé leurs dispositions pour les assassinats.

Un lâche gazetier, long-tems vil organe du gouvernement *heureux* ; qui, le mois dernier, en insultoit encore avec indignité, en calomnioit les victimes (1), et qui voudroit aujour-

(1) Le journal général de *l'Europe*, plus connu dans ces provinces sous le nom de *Feuille d'Hervx*, un des plus insolens, un des plus infidelles répertoires hebdomadaires de l'*Europe*, un de ceux qui exigent le moins de talens. Tous ses articles de *France* ne sont que la copie littérale d'un *bulletin* de *Paris* : aussi sont-ils bien faits, et ce sont les seuls qui ayent le mérite du style avec celui de l'exactitude.

Tous ceux où il est question des affaires des *Pays-Bas*, des détentions de *Bruxelles* dans ces derniers tems, et de ce qui y avoit rapport, sont un tissu de faussetés, quant aux affaires en général, d'outrages envers les particuliers intéressés, et de calomnies, dont plusieurs réfléchies, hasardées de sang-froid : de ce genre est celle qu'il s'est permise contre moi, en observant » que M. *Linguet* étoit d'autant *plus coupable* » qu'il avoit toujours été *bien traité du Gouvernement*, et PENSIONNÉ de l'Empereur, etc. ».

Je n'ai jamais été ni *pensionné*, ni *coupable*, le gazettier ne pouvoit être de bonne foi dans l'erreur sur la *pension*, puisque dans les N°. 97, et 102 des *Annales*, que je lui envoyois alors en échange de sa feuille, j'ai consigné la dénégation formelle de ce fait, et de toute espèce de relation pécuniaire, entre le Souverain, ou son Gouvernement, et moi.

Et quant au prétendu *crime*, un conteur de nouvelles qui, sur l'enlèvement violent d'un citoyen, se permet de le présumer criminel, de présenter au public des réflexions propres à agraver des préjugés défavorables, et

d'hui se glisser sous les drapeaux de la liberté triomphante, vient par un retour involontaire à ses anciens engagemens, de hasarder l'éloge de la *douceur* de l'administration fugitive : » Dans une lutte de trois années, dit-il, entre l'autorité et la nation, *la main du bourreau n'a été levée sur personne* (1)"... Mais, misérable adulateur, c'est qu'elle étoit levée sur tout le monde; c'est qu'elle n'a pas eu le tems de se baisser; c'est que les soldats en ont fait l'office.

A dater seulement de Janvier 1788, qu'on songe que le 22 de ce mois, jour à jamais et bien tristement mémorable, le *Ministre* exigeant une prévarication d'un corps de Magistrats investis sur leurs sièges par une troupe menaçante, leur écrivoit qu'il ne leur donnoit *que deux heures*, après quoi il employeroit contre eux les *canons* et les *bayonnettes*; que dans le même moment on les employoit en effet sur la *grand'place*, contre un peuple également désarmé; qu'on y assassinoit de sang-froid, à coups de fusil, vingt citoyens, dont tout le crime étoit d'avoir regardé marcher des soldats; & que pendant ces *mena-*

à flétrir d'avance l'infortuné dont on étouffe la justification, est lui-même le plus criminel, et le plus méprisable des hommes.

Il a également insulté Mad. la Duchesse d'*Ursel*, et les autres citoyens aussi injustement compromis par cette abominable inquisition. S'il échappe aux plaintes juridiques, aux trop équitables poursuites que motiveroient ses libelles périodiques, il ne le devra sans doute qu'au mépris qu'il inspire.

(1) N°. 148, pag. 271.

ces & ces *exécutions*, les chefs du *civil* & du *militaire* étoient occupés à répéter *les pas d'un ballet*, qui a eu lieu chez le premier le lendemain.

Qu'on songe que ces massacres, toujours opérés sur une foule sans armes, ont successivement parcouru de mois en mois, la même année, *Anvers*, *Malines*, *Louvain*, &c.

Qu'on songe aux boulets *rouges* de *Gand*, aux *rôtisseries*, aux autres exécrations commises dans cette ville le mois dernier; aux préparatifs multipliés depuis six semaines, sous nos yeux, sans mystère sur leur destination, pour incendier *Bruxelles*; à la promesse notoirement faite au soldat du *pillage* de cette *capitale*, promesse qui n'a été ni désavouée, ni rétractée; promesse à laquelle le Gouvernement a toujours si bien tenu, qu'il n'a fait aucun exemple, aucune recherche même, des *vols* militairement effectués à *Gand*, quoique les scélérats enrégimentés qui s'y étoient gorgés de butin, l'ayent ouvertement rapporté ici, et qu'ils ayent joui ouvertement, publiquement, de l'aveu de leurs chefs, de ces richesses passagères et sanglantes, avec un scandale bien digne de leur origine.

Qu'on songe aux menaces consignées dans des *placards* IMPRIMÉS, de détruire à *Bruxelles*, à coups de canon, toutes les maisons d'où *on laisseroit tomber des pierres*, OU QUELQUE CHOSE DE SEMBLABLE, et de mettre le feu à tous les villages où un seul particulier se permettroit l'ombre d'une résistance aux stipendiaires en uniforme qui viendroient les ravager.

Qu'on songe au procès commencé, instruit contre le martyr fortuné de la liberté, contre le restaurateur de la Nation; à l'effort tenté encore au nom de l'*autorité civile* en Juillet dernier, pour flétrir le nom de *Vander Noot*, que la gloire & la reconnoissance consacrent déja à l'immortalité;

Qu'on songe à cette multitude de *citoyens* plongés aux termes d'UN EDIT (1), *sans forme ni figure de procès*, en Octobre dernier, dans les cachots; soumis dans presque toute la durée de *Novembre* à une *jointe militaire*, à un CONSEIL DE GUERRE; dont la férocité ici n'a été enchaînée que par la lâcheté de ses suppôts en campagne, et par la bravoure, la promptitude avec lesquelles les défenseurs de la liberté ont su conquérir des ôtages précieux aux agens du despotisme (2);

(1) Du 19 Octobre 1789.

(2) Il est sûr que la prise du Chancelier de *Crumpipen* a été le premier, et quelque tems le seul obstacle aux plans sanguinaires du Gouvernement, à son ardeur de boire le sang des *Citoyens*. Quand ensuite ce Magistrat, déserteur de la Patrie, de son office, s'est remis en liberté en violant sa *parole d'honneur*, comme il avoit en 1787 enfreint ses *Sermens*, la glorieuse affaire de *Turnhout*, celle de *Gand* plus glorieuse encore, ont rendu aux Patriotes des gages pour remplacer celui qui venoit de leur échapper par une si lâche perfidie : voilà vraiment ce qui a sauvé la tête des captifs. C'est parce que l'épée des *soldats* s'est trouvée impuissante que celle du bourreau est restée sans usage.

Je ne parle pas de l'innocence des détenus, elle ne leur auroit pas plus servi que les loix. C'est à *Turnhout*, c'est à *Gand* qu'ils ont été absous. Leurs fers forgés par la main impure de la fraude et du crime, n'ont été brisés que par celle de la victoire.

Enfin, qu'on songe à la barbarie avec laquelle une femme de la première qualité, dont le mari versoit son sang, épuisoit sa fortune au bord du *Danube* pour le service de l'Empereur, a été investie ici dans son propre hôtel, par une garde impitoyable, traînée avec un appareil effrayant tout à la fois, & dérisoire, à une prétendue *confrontation*, qui n'étoit qu'un crime de plus de la part des prétendus juges, &c.

Qu'on rapproche tous ces faits et bien d'autres dont l'énumération seroit trop longue, et qu'on juge de la *douceur* de l'administration aujourd'hui éclipsée; qu'on juge si la main du bourreau *n'a été levée sur personne.*

Tandis que vous vous occuperez, Messieurs, de la régénération des loix qui garantiront (tous les bons citoyens l'espèrent) cette belle partie de l'*Europe* du retour des mêmes infortunes, les Magistrats, que le vœu public rappelle à leur siège, travailleront à les réparer; ils accueilleront les plaintes de ce nombre effrayant d'opprimés, dont le silence sembloit, il y a encore si peu de jours, enhardir le chef de leurs oppresseurs. Si je prends sur moi de les dévancer, c'est pour vous soumettre une réflexion que je crois juste, & digne de votre considération.

Indépendamment des procédés personnels, les exécuteurs des ordres despotiques, si incroyablement multipliés en Octobre dernier, de ces innombrables enlèvemens consommés par des hommes soi-disant *de loi*, sans autres décrets que des *bayonnettes*, ont com-

mis dans les maisons livrées à leurs ravages des spoliations inappréciables. A commencer par la mienne, les détails que vous allez lire dans la pièce ci-jointe sont encore bien au-dessous de la vérité. Ils m'ont enlevé les fruits du travail de TRENTE ANNÉES dans tous les genres.

Ma lettre a été remise entre les mains de l'*Empereur* LUI-MÊME, le 21 novembre : et cependant je n'en ai reçu aucune satisfaction.

Bien plus, quoique par respect pour un Prince sur la justice *personnelle* de qui je comptois encore, je n'aie ni donné, ni laissé prendre de copie de ma lettre à qui que ce soit, sans exception, elle a deja paru imprimée dans des feuilles publiques étrangères; je ne puis douter dès-lors qu'on n'ait à mon égard suivi la marche si dangereuse, si injuste, et pourtant en quelque sorte consacrée dans les bureaux de *Vienne*; c'est-à-dire que la partie correspondante de ces bureaux, et complice du *Conseil-Royal* de *Bruxelles*, a persuadé à l'Empereur de *renvoyer* mes plaintes à ce *Conseil*, et de consulter sur ce qu'il devoit en croire, les tyrans dont je lui dénonçois les attentats.

Elle se sera trouvée dans un des paquets de dépêches interceptées; elle aura été livrée à l'empressement toujours avide, quelquefois excusable, des gazetiers pour les nouveautés; par-là un conseil *qui n'est plus* a évité l'embarras de s'expliquer sur des vexations dont l'effet subsiste encore.

Car, Messieurs, de tout ce qui a été enlevé chez moi, rien, absolument rien, ne m'a

été *restitué*. Malgré des ordres précis que ma juste indignation a arrachés, le 4 de ce mois, au Ministre encore règnant, les voleurs sont restés en possession de leurs pillages, et les seuls qui se soient montrés, ne sont pas les seuls qui y ayent eu part. Les circonstances m'ayant donné quelque ascendant sur ces voleurs subalternes nommés *Goubau*, soi-disant alors FISCAL, *Vanlacken*, soi-disant PROCUREUR-GÉNÉRAL, *Després*, soi-disant je ne sais quoi, dans l'angoisse où mes interpellations énergiques les ont jetés il leur est échappé un étrange secret : c'est que la plus grande partie, la plus précieuse, de mes effets enlevés par eux, étoit éparse dans les mains de ces autres voleurs en chef, nommés *Crumpipen, le Clerc, Feltz, &c*, ET Y SONT ENCORE.

J'ignore, Messieurs, si un pareil attentat a été commis envers aucun de mes confrères en infortune, en Octobre dernier, mais je crois devoir vous le dénoncer pour ma part ; et en attendant que le tribunal qui peut seul m'en faire une justice proportionnée, soit rentré dans ses fonctions, ne vous sembleroit-il pas équitable d'ordonner *un arrêt* PROVISOIRE, s'il se peut, sur la personne, ou au moins les *scellés*, sur les maisons et les effets de ces brigands ?

Ils ont abusé de la *force militaire* : ils l'ont souillée en l'associant à leurs rapines ; vous en ferez un usage légitime, honorable même en l'employant, non pas comme eux au *déplacement*, à la dissipation, mais à la conservation des gages sans lesquels tous tant que nous sommes d'intéressés, nous ne pour-

rons jamais obtenir qu'une justice illusoire, et des réparations fictives.

Cependant, Messieurs, cette justice, ces réparations ne peuvent pas vous paroître un objet indifférent, sur-tout si l'inconcevable aveu du Ministre que vous venez de voir, est fondé ; si la crise d'Octobre dernier a produit CINQ CENS vexations aussi odieuses, aussi cruelles que celle dont je lui reprochois l'horreur.

Un *spartiate* qui n'avoit pu être nommé dans un *Comité* de 300 personnes choisies par le peuple, se félicitoit de ce que la république avoit *trois cens* citoyens encore plus honnêtes gens que lui : après avoir lu la lettre ci-jointe vous frémirez de penser qu'au moment où un des vôtres périssoit ainsi de toutes les espèces de douleurs, cinq cens non moins innocens étoient peut-être encore plus malheureux que lui. Les détails de mon infortune seroient utiles, nécessaires, j'ose le dire, quand ils ne devroient servir qu'à apprécier la leur.

Je suis avec respect,

MESSIEUS,

Votre très-humble, & très-obéissant Serviteur

LINGUET.

A

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI.

A Bruxelles : de la Bastille, *le 1 Novembre 1789.*

Oui, Sire, de la Bastille : elle est détruite à Paris ; de toutes les exécutions violentes si multipliées en France depuis trois mois, c'est la seule à laquelle j'aie applaudi, et en cela je me suis conformé à ce que Votre Majesté m'a dit elle-même en personne.

De cet affreux château, palais de la vengeance.

Il est ressuscité ici pour moi, et ressuscité plus cruel, plus ruineux, plus scandaleux, s'il est possible, dans tous les sens, qu'il n'a jamais été aux bords de la *Seine*. Je ne veux pas abuser des momens de Votre Majesté. Voici le plus brièvement que je pourrai, un historique de mes aventures, et de ma situation ; il en existe dans mes papiers un autre relatif à d'autres époques de ma vie *que Votre Majesté connoîtra peut-être un*

jour (1) ; il lui causera sûrement quelque surprise : mais elle ne lira pas celui-ci sans pitié, et sans indignation.

La nuit du dimanche 17 Octobre, au lundi 18, à une heure du matin, j'ai été réveillé par le fracas que faisoit une troupe d'hommes armés, qui enfonçoient ma porte sur la rue ; à peine ainsi ouverte, ma maison a été inondée de fusiliers, *commandés* par trois hommes à moi inconnus, qui se sont dits HOMMES DE LOI, et qui, sans exhiber ni décrets, ni *ordres d'aucune espèce*, sans annoncer de quelle part, au nom de qui ils agissoient ; sans autre titre, sans autre geste, sans autre réponse à mes interpellations réitérées, que la pointe des bayonnettes appuyée sur ma poitrine, et celle de mes domestiques, m'ont enlevé de ma maison avec mon secrétaire ; on a chassé de mon appartement tout mon monde, sans me permettre de parler à qui que ce soit, *sans exception ;* on y a apposé de prétendus scellés, *sans vouloir que je les reconnusse, ni que j'y joignisse mon cachet ;* on a laissé des sentinelles à toutes les portes, et l'on m'a constitué captif ici, avec une sentinelle aussi, de jour

(1) Le désir, et l'espérance de le supprimer étoient un des objets de ma détention. Les *conseillers* scrupuleux qui s'y trouvent dépeints craignoient ce tableau trop fidelle : c'est heureusement un des articles qui a échappé à leurs recherches. Il a été expédié à *Vienne* à l'Empereur le 6 Décembre. Il est actuellement sous presse, et ne tardera pas à être donné au public : il contient ma correspondance avec le Comte de *Trauttmansdorff*, depuis le 6 Mars 1788 jusqu'au 6 Décembre 1789 inclusivement.

et de nuit ; on m'a dit qu'on me faisoit grace en n'en posant pas une en dedans.

Depuis ce moment, SIRE, toute espèce de rapport, de communication m'a été interdite ; mon secrétaire, séparé de moi, est enfermé et gardé avec la même rigueur. Dans cet intervalle, on a procédé à la visite, ou plutôt au pillage de ma maison ; on n'a pas accompli l'ombre d'une formalité.

Les détails de cette inquisition me sont encore inconnus : tout ce que j'en ai appris, c'est que l'on faisoit dans mes cabinets des visites arbitraires, sans *témoins*, sans *inventaire*, sans *description* ; qu'on ouvroit, qu'on fouilloit tout, qu'on brisoit tous les cachets (1) : qu'on emportoit, qu'on rapportoit, de jour et de *nuit*, et de ces spoliations nocturnes, le hasard m'en a fourni une preuve précieuse que je n'ai pas encore pu constater *juridiquement*, parce que dans tout ce qui me concerne, il n'y a pas encore eu l'ombre d'une formalité ni juridique, ni autre.

Ce n'est pas tout, SIRE : je suis attaqué d'une maladie, que le moindre accident peut rendre mortelle : c'est une rétention d'urine ; j'ai pensé en périr, en Mars dernier, sur la route de *Vienne*, où j'allois porter à Votre Majesté, l'hommage d'un zèle bien pur, et qu'il est fâcheux en plus d'un sens, *pour son repos*, et j'ose le dire, *pour sa gloire*, qu'Elle n'ait pas reçu ; cette maladie s'est agravée par ma situation actuelle : toute espèce de secours m'a été refusée.

(1) Jusqu'à ceux d'un testament *olographe*.

On m'a bien envoyé un chirurgien : on lui a dit de me traiter ; il a déclaré deux fois par écrit que cela lui étoit impossible ici, et sur-tout avec la clôture qui m'y écrase ; on a répondu que les choses ne pouvoient pas être autrement ; et en effet, SIRE, à mon âge, perclus par une suite de ma maladie, n'ayant absolument personne pour m'assister, je péris de douleur, de détresse, ignorant *de quoi je suis accusé*, ou *même si je suis accusé ;* instruit seulement que depuis quinze jours, mon existence physique, *civile*, *politique*, *littéraire*, *pécuniaire*, est dans des mains que je ne connois pas ; instruit qu'elles se permettent des manœuvres dont la clandestinité prouve trop que leur objet est de détruire les preuves de l'innocence, ou de fabriquer les indices supposés d'un délit.

Dans ce cabinet, SIRE, indépendamment des matériaux précieux de toute espèce en littérature, amassés en trente années d'une vie laborieuse ; indépendamment des titres d'une infinité de particuliers qui, depuis vingt ans, m'ont honoré de leur confiance, se trouvent des correspondances honorables pour moi, et qui en ce moment seroient ma plus belle justification, comme celle de Mr. le comte *de Mercy*, toute celle qui est relative à l'*Escaut*, et bien d'autres ; enfin, SIRE, là se trouvent aussi tous les titres de mes propriétés, de tous mes comptes, de toutes mes affaires ; plus de *cent mille florins* tant en espèces qu'en billets au porteur, de la caisse d'escompte, ou autres effets précieux ; on n'a pas pris l'ombre d'une précaution pour assu-

rer rien de tout cela, *quoique j'en aie formellement averti et prié votre Ministre*, par une lettre en date du quatrième jour de ma détention : on a rien fait, ni pour en empêcher, ni pour en constater le divertissement.

Et je n'ose, SIRE, marquer la moindre défiance : je n'ose former de réclamations à ce sujet; quand je le voudrois; il est douteux que je le pusse : depuis quatre jours je demande sans cesse un *confesseur*, et un *notaire*. Il en est comme des secours de l'art : on répond qu'on ne veut pas m'en priver : mais ni les uns, ni les autres n'ont pu parvenir jusqu'à moi.

Et quand ces dépositaires arriveroient, je ne sais si je devrois hasarder ma confidence; si, comme j'ai trop lieu de le craindre, on a malversé, que ne se permettera-t-on pas pour couvrir les prévarications? Un attentat contre ma vie ne seroit pas plus difficile, plus atroce que celui qui m'a ravi ma liberté; il seroit en quelque sorte plus motivé; et même pour le consommer il ne faut pas un grand effort. Pour achever de m'éteindre, il ne faut que prolonger de quelques jours l'état où je suis.

Voila, SIRE, un détail douloureux, mais exact. Je ne m'abaisse pas à dire à Votre Majesté, que je ne suis pas coupable. Il est au-dessous de moi d'employer une assertion qui peut être commune au crime comme à l'innocence; ce que je dis bien hardiment, c'est que je ne puis pas être coupable. Je demande à connoître enfin de quoi on m'accuse; je demande des juges; je demande un

350

procès instruit rigoureusement, avec un ordre précis de le faire passer sous les yeux de Votre Majesté, et je la supplie de me réserver quelques momens pour apprécier mes justifications.

Ah, SIRE, qu'elles me seroient glorieuses ! qu'elles vous seroient même utiles ! qu'elles le seroient à vos peuples ! Mais vivrai-je jusques-là ? Et les mains qui depuis un an ont trouvé moyen d'intercepter toute espèce de correspondance entre Votre Majesté et moi, se refuseront-elles à un attentat de plus, qui assureroit leur tranquillité sur cet article ? La pureté de ma conduite ne peut vous être connue sans dévoiler à vos yeux, l'atrocité, l'imbécillité de la leur.

Si je meurs, SIRE, sans avoir joui de cet avantage, j'ose recommander à Votre Majesté, ma mémoire, et la généreuse amie qui lui fera passer la présente lettre. Votre Majesté a daigné la féliciter, la *remercier*, ce sont ses termes, en personne, du courage et de l'attachement qu'elle avoit montrés pour moi, pendant ma première BASTILLE : elle a encore le même courage, mais pouvoit-elle s'attendre que ce seroit dans les états de Votre Majesté qu'elle trouveroit de quoi l'exercer une seconde fois ?

Je suis &c.

PS. En recevant cette lettre, que Votre Majesté ne croie pas que la rigueur de ma clôture se soit relâchée ; l'occasion dont je profite est la première que j'aie encore eue de l'éluder, avec le bonheur d'y réussir.

FIN.